

**Salon International de la Restauration, de l'Hôtellerie et de  
l'Alimentation  
Du 22 au 26 janvier 2011  
EUREXPO, LYON**

**Sirha**  
Salon International de la Restauration,  
de l'Hôtellerie et de l'Alimentation



**Bilan de l'édition 2009 :**

- **1 716 exposants** de toutes les régions de France
- **382 exposants internationaux** venant de 22 pays étrangers
- **141 380 visiteurs**
- **Directeurs, cadres supérieurs et acheteurs** sont les catégories de visiteurs les plus représentées. Les **grossistes alimentaires**, la **restauration collective**, l'**hôtellerie de chaîne** ainsi que les **centrales d'achat** représentent également des secteurs d'activité en augmentation quant au nombre de visiteurs.
- Le **visitorat étranger** était en hausse de 12% par rapport à 2007 : **15 700 personnes** ont fait le déplacement de 122 pays pour découvrir les dernières nouveautés présentées au salon.
- **45 entreprises bourguignonnes** (industries alimentaires et prestataires de service) ont participé au SIRHA en 2009, **14 entreprises** étaient installées sur un **Pavillon Bourgogne** de 180 m<sup>2</sup>.

## Notre offre 2009 :

### PAVILLON BOURGOGNE

Moins de formalités et de contraintes. Moins de temps consacré à la préparation.  
Un supplément d'efficacité durant la manifestation.  
Davantage de confort et de convivialité.

#### *Prestations proposées par « Vive la Bourgogne ! »*

- ☛ Formalités vis-à-vis de l'organisateur dont l'inscription au Catalogue Officiel
- ☛ Un catalogue officiel SIRHA 2009
- ☛ une fiche web au nom de votre entreprise sur le site du SIRHA, avec lien sur votre site
- ☛ 4 badges exposants par stand de 12 m<sup>2</sup>
- ☛ présence de votre entreprise sur le plan de visite du salon
- ☛ Agencement général du Pavillon Bourgogne
  - ▶ Signalétique globale au nom et aux couleurs de la Bourgogne
  - ▶ Décoration florale et nettoyage de l'ensemble de l'Espace Bourgogne
  - ▶ Mise en place d'un espace collectif

#### STAND PERSONNALISÉ (\*)

(modules de 12m<sup>2</sup> minimum et par multiple de 4m<sup>2</sup>)

- ▶ Emplacement au sol, moquette, structure de stand modulaire,
- ▶ Signalétique au nom de l'entreprise avec votre logo
- ▶ Crédit-mobilier d'un montant de 25 € HT par m<sup>2</sup>, à déduire de votre commande
- ▶ Éclairage du stand et équipement d'une prise de courant avec triplète
- ▶ Accès à une réserve commune équipée d'un point d'eau, four, four micro-onde
- ▶ En réserve : une étagère et un frigo 130L attribués à chaque stand de 12 m<sup>2</sup>

(\*) Attention : pour une surface réservée de X mètres carrés,  $\frac{3}{4}$  sont attribués à votre stand et  $\frac{1}{4}$  à votre stockage en réserve et à l'espace collectif. Exemple = 12m<sup>2</sup> achetés soit 9m<sup>2</sup> de stand. Tout autre agencement et/ou demande spécifiques (cartes d'invitations, cartes de parking, ligne individuelle de téléphone), non décrits ci-dessus, devront être pré-établis avec nos services et feront l'objet d'un devis et d'une facturation complémentaire.

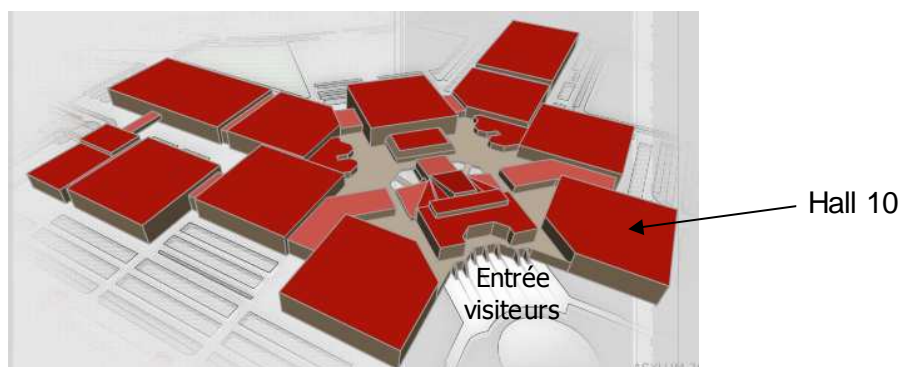
Vous pouvez partager un stand de 12m<sup>2</sup> avec une autre entreprise, chaque entreprise paiera la moitié de la surface, ainsi que ses commandes complémentaires, deux facturations distinctes seront mises en place.

#### TARIFS "PAVILLON BOURGOGNE" - SERVICE CLÉ EN MAIN

Frais de dossier.....	550,00 € HT
Stand personnalisé tarif normal (prix au m <sup>2</sup> ) .....	500,00 € HT
Stand personnalisé <b>tarif fidélité ARIA</b> (prix au m <sup>2</sup> ) .....	400,00 € HT

## Présentation du pavillon BOURGOGNE

Plan général d'Eurexpo :



Le pavillon Bourgogne sera situé dans le hall 10, à proximité du village Métro et des autres régions de France, dans le prolongement de l'entrée principale.

**Vive la Bourgogne !** en partenariat avec l'**ARIA BOURGOGNE**

Maison des Industries Alimentaires de Bourgogne

4, Bd du Docteur Jean Veillet – BP 46524 – 21065 DIJON CEDEX

Téléphone : 03.80.70.27.27 - Télécopie : 03.80.70.27.28

E-mail : [vivelabourgogne@ariabourgogne.fr](mailto:vivelabourgogne@ariabourgogne.fr)

**SIRHA 2009 :**

**22 au 26 JANVIER 2011 à EUREXPO, LYON**

**Demande de Participation Pavillon Bourgogne  
(à nous renvoyer avant le 15/04/2010)**

SOCIÉTÉ .....

ADRESSE .....

.....

CODE POSTAL..... VILLE .....

TÉLÉPHONE ..... TÉLÉCOPIE.....

E-MAIL.....

NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE POUR LA MANIFESTATION : .....

▶ **PRESTATION(S) CHOISIE(S)** (préciser votre choix en cochant la(les) case(s) vous concernant)

FRAIS DE DOSSIER ..... **550,00 € HT**

Stand personnalisé tarif normal ..... € HT  
soit ..... m<sup>2</sup> x 500,00 € HT / m<sup>2</sup>

Stand personnalisé **tarif fidélité** ARIA BOURGOGNE ..... € HT  
soit ..... m<sup>2</sup> x 400,00 € HT / m<sup>2</sup>

Supplément pour angle (selon disponibilités) 281,00 € HT ..... € HT

**SOUS-TOTAL HORS TAXES** ..... € HT

**Acompte obligatoire sur commandes complémentaires :**  
**15% du sous-total HT :**

..... € HT

**TOTAL HORS TAXES** ..... € HT

TVA 19,6% ..... €

Signature et mention "Bon pour accord"  
Cachet de l'entreprise

**TOTAL TTC** ..... € TTC

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE SALONS PROFESSIONNELS

### MODALITÉS

L'inscription à un salon est enregistrée par « Vive la Bourgogne ! », dès réception par courrier ou par télécopie, d'un bulletin d'inscription dûment rempli. Cette inscription vaut acceptation des conditions ci-après.

Dès l'inscription au salon, « Vive la Bourgogne ! » fera parvenir à l'entreprise les documents nécessaires à son inscription au catalogue officiel du salon, de plus un dossier technique sera ouvert pour l'entreprise.

La facturation est effectuée en deux fois :

- facturation d'un acompte de 50% du montant TTC à l'inscription (frais de dossier + surface)
- facturation du solde et du montant des commandes complémentaires un mois avant le salon.

Toute entreprise n'ayant pas réglé le montant total des factures liées au salon à l'ouverture de celui-ci se verra refuser l'accès à son stand.

« Vive la Bourgogne ! » réserve l'inscription aux salons aux entreprises à jour de leurs règlements.

### TARIFS

Les tarifs proposés dans ce document sont établis sur la base d'un minimum de 5 entreprises participantes. En deçà de ce nombre de participants, le salon ne sera plus subventionnable et « Vive la Bourgogne ! » se réserve le droit de modifier les conditions tarifaires de cette proposition. Dans ce dernier cas, l'entreprise sera libre de maintenir ou non sa participation au salon, sans frais d'annulation.

#### Tarif fidélité ARIA BOURGOGNE

Dans le cadre du partenariat entre « Vive la Bourgogne ! » et l'ARIA BOURGOGNE, le tarif fidélité est réservé aux entreprises :

- étant adhérentes à l'ARIA BOURGOGNE depuis 2 années consécutives au moins (année n = année du salon et année n-1), ou
- s'engageant à adhérer à l'ARIA BOURGOGNE pour 2 années au minimum (années n et n+1).

### ACOMPTE SUR COMMANDES COMPLEMENTAIRES

Dès l'inscription au salon, un acompte de 15% du montant de l'inscription sera facturé à l'entreprise en prévision de ces commandes complémentaires (cartes de parking, entrées visiteurs, badges exposants supplémentaires, mobilier, branchements électriques, téléphone...).

Le montant calculé sera déduit du montant des commandes passées par l'entreprise. En cas de trop perçu, la différence sera remboursée à l'entreprise dès la fin du salon. Dans le cas où l'ensemble des commandes complémentaires serait supérieur à l'acompte versé, la différence sera facturée à l'entreprise au fur et à mesure des commandes. Le solde de ces factures sera exigé pour l'accès au stand.

### REPORT / ANNULATION

L'admission définitive sera notifiée à l'entreprise par nos soins.

En cas d'annulation de la part de l'entreprise :

- annulation de votre participation sans frais sous 10 jours
- SINON FACTURATION SUIVANTE :
  - 6 MOIS AVANT = FRAIS DE DOSSIER
  - 3 à 6 MOIS = 50% ACOMPTE VERSÉ
  - 1 à 3 MOIS = TOTALITÉ DE L'ACOMPTE
  - 1 MOIS AVANT = TOTALITÉ DE LA FACTURE GLOBALE